



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS

au Conseil communal, séance du 3 décembre 2020

Nathalie Greiner

Administration générale – Ressources humaines

Communication - Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police)
– Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) **–Vignes**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En préambule de mes communications, je voudrais partager avec vous une citation de Barack Obama qui figure dans les conclusions de mon rapport de gestion 2018 et qui reflète également l'état d'esprit, les convictions et les valeurs de notre collège municipal et du pourquoi nous nous sommes engagés pour nous mettre au service de notre commune « Nos histoires peuvent être singulières, mais notre destination est commune ». Commune parce que « ensemble », commune parce que « au service de la communauté ».

Nos discussions, nos réflexions, nos échanges sont riches, fréquents, parfois très animés, mais toujours dans le respect du dialogue et dans un but commun de servir nos citoyens, de construire l'avenir, moderniser notre administration et nos infrastructures, améliorer et créer de nouvelles perspectives là où c'est possible et dans la limite de nos moyens financiers.

Notre gestion porte sur 4 grands axes :

- Accompagner le citoyen dans son quotidien
- Lui offrir un cadre de vie agréable dans le respect de notre environnement
- Une administration forte et des prestations de qualité
- Maîtriser les coûts associés

C'est dans cet esprit que le collège municipal travaille depuis le 1er juillet dernier et que nous nous engageons au quotidien au service de nos citoyens. Il était important de pouvoir le partager avec vous ce soir.



Venons-en maintenant aux communications.

Administration générale & Ressources humaines

COVID-19

Organisation des services et mise en place du télétravail

Dès la fin octobre, et en anticipation des directives du Canton, tous les services ont activé leur plan de continuité. Le télétravail a été privilégié partout où cela est possible, avec un tournus en présentiel afin d'éviter trop de personnel sur site, plus particulièrement pour celles et ceux qui partagent leur bureau avec un ou plusieurs collègues. Les horaires d'ouverture de notre administration ont été aménagés et nos guichets sont désormais fermés les après-midis depuis le 30 novembre et jusqu'à nouvel avis.

Il est à relever que depuis la première vague de mars, notre grande rigueur en qui concerne la désinfection de nos locaux et places de travail, le respect des gestes barrières, et le port du masque, nous ont permis, pour le moment, d'être épargnés par cette deuxième vague. En effet, au niveau de nos employés hors structures d'accueil, nous déplorons un cas en mars et un cas depuis la semaine dernière. La responsabilité individuelle reste essentielle et chacun d'entre nous participe aux efforts consentis, avec une très grande vigilance afin d'éviter la propagation du virus. La Municipalité réitère ses remerciements à l'ensemble du personnel communal pour son engagement, son esprit solidaire et l'attitude responsable dont il fait preuve depuis le mois de mars.



Engagement d'une nouvelle collaboratrice au greffe/contrôle des habitants

Mardi 1^{er} décembre, Madame Barbara Clopath a rejoint notre petite équipe du contrôle des habitants et du greffe en remplacement de Madame Dorthe qui a pris sa retraite en juin dernier après 42 années au service de nos citoyens. Madame Clopath est au bénéfice de plus de 25 ans d'expérience au contrôle des habitants d'une commune de la couronne lausannoise et son arrivée permettra à Madame Lucie Gamboni de pouvoir se consacrer à sa fonction de secrétaire municipale adjointe, ce qui n'était pas possible en assumant la fonction de préposée en même temps. Nous espérons ainsi retrouver un fonctionnement serein au sein de ce service sous-doté depuis septembre 2019.



Mesures d'allègements pour notre auberge communale

Tout comme nous l'avons fait pour les mois d'avril, mai et juin, nous avons renoncé aux loyers de novembre et décembre, hors charges pour permettre à M. et Madame Lang de souffler un peu et de ne pas voir leur situation se péjorer davantage. Vous l'avez lu tout comme moi dans la presse, bons nombres d'établissements mettent

et vont mettre la clé sous la porte d'ici les prochains mois. Nous avons la possibilité d'aider notre couple d'aubergistes et c'est notre devoir de le faire, afin que notre auberge communale puisse continuer d'exister et à faire partie de la vie économique et sociale de notre village. Je tiens également à féliciter et à remercier M. et Mme Lang pour leur engagement et leur cuisine créative qui permet à notre auberge d'être reconnue une nouvelle fois dans l'édition du Gault et Millau 2020 et au-delà des frontières de notre district.



SDIS Ouest-Lavaux

Je vous l'annonçais lors du conseil de septembre, l'effectif du site de Belmont s'est fortement péjoré depuis le printemps, avec 8 départs successifs d'ici à la fin de l'année, ce qui ne nous permet plus d'assurer le minima de 20 personnes requis pour maintenir le DPS de Belmont en activité (Départ 1ers secours). Par ailleurs, avec le départ d'un de nos concierges, nous ne pouvons plus intervenir de jour, car il faut être 5 pour mener une intervention.

Nous devons dès lors nous résoudre à fermer notre caserne au 31 décembre prochain et cette décision a été entérinée, non sans émotion, par les quatre municipalités de notre entente.

Si dans les 2 premières années de fonctionnement post fusion SDIS Ouest-Lavaux, le site de Belmont a pu compter sur environ 40 incorporés, force a été de constater qu'au fil des années, l'effectif a lentement diminué de par le départ des anciens membres, mais également du fait de la difficulté à recruter un nombre suffisant de candidats pour pallier ces départs. Des démissions pour problèmes de santé et des personnes quittant la commune ont aussi contribué à l'érosion de l'effectif de notre site.

Par ailleurs, au fil des ans, les interventions sont devenues de moins en moins nombreuses, ce qui a rendu l'attractivité au recrutement plus difficile que pour les sites de Lutry et Pully qui ont, de par leur taille de ville, un potentiel de recrutement beaucoup plus élevé, avec plus d'interventions aussi. L'investissement en temps pour former un sapeur est conséquent : pour une recrue cela représente quelque 55 heures d'instruction (2 jours complets de cours, 11 soirées sur la première année). Ensuite, on rajoute la formation initiale de porteur d'appareils respiratoires, de 33 h. Quant à la formation continue dès la deuxième année, elle représente une quarantaine d'heures réparties sur 14 soirées. Pour les chauffeurs s'ajoutent encore 6 heures et 6 heures de plus pour les cadres. Tout cela hors intervention ! Ce qui demande une disponibilité et un engagement fort.

Le Cdt Baehler a rencontré tout le personnel du site de Belmont lors d'une séance pour annoncer la fermeture à la fin de l'année et, malgré l'émotion, cette décision a été accueillie avec un certain soulagement et beaucoup de sagesse. Notre Cdt a ensuite eu des contacts individuels avec chacun des membres afin qu'ils puissent s'exprimer et pour motiver les « forces vives » qui souhaitent continuer. 12 personnes rejoindront donc les sites de Pully et Lutry en fonction de leur domicile.

Bien conscients que tout changement apporte son lot de déception et de réticences aussi, nous sommes cependant confiants quant au bien-fondé de cette réorganisation qui permettra de nouvelles dynamiques et des synergies renforcées.

Cette fermeture n'altère aucunement la couverture opérationnelle de notre SDIS Ouest-Lavaux : en effet, avec les deux départs situés à Lutry et à Pully, les standards de sécurité imposés par l'ECA sont pleinement remplis tant au niveau des effectifs (150 y compris les recrues) que des temps d'intervention sur l'ensemble de notre territoire.

Comme je vous en ai fait part lors du dernier conseil, la suppression de notre site nécessite la modification des articles 12 et 13 du règlement de notre entente par voie de préavis dans nos 4 communes.

Modification des tarifs de facturation

Base légale

La défense incendie et les secours dans notre canton sont régis par la Loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS 963.15) ainsi que son Règlement d'application (RLSDIS 963.15.1).

En 2019, cette loi et son règlement ont subi diverses modifications qui impactent notre règlement intercommunal, notamment celles qui traitent la facturation des interventions lors de déclenchements d'alarme automatique :

Alors que jusqu'à la modification de 2019, il était laissé libre choix aux communes de fixer des tarifs d'intervention dans des limites prescrites par le Conseil d'Etat, l'évolution du RLSDIS impose dès janvier 2020 un montant forfaitaire de CHF 1000.-- par déclenchement non-justifié de système d'alarme automatique.

Cette démarche s'inscrit dans une suite logique de mesures destinées à faire diminuer la mise sur pied des sapeurs-pompiers pour des fausses alarmes. Dès 2016, une procédure dite de levée de doute (LDD) a été mise sur pied au niveau cantonal afin qu'un représentant du propriétaire confirme ou infirme la présence d'un sinistre.

Dès lors, nous devons également adapter à la législation en vigueur le Règlement intercommunal du SDIS Ouest-Lavaux en modifiant les articles 23 et 24, ainsi que son annexe 1 traitant de la facturation des prestations particulières. Cette modification sera également intégrée au préavis qui vient d'être finalisé par les 4 municipaux du feu et qui sera soumis pour validation dans nos municipalités respectives d'ici à début janvier 2021. Il est prévu une séance commune entre la commission consultative du feu avec les quatre commissions qui seront nommées pour l'étude de ce préavis qui est purement formel, pour passage devant nos conseils début mars.

✍

Vignes communales

On termine avec des nouvelles de nos vignes, car comme chacun le sait...boire un petit coup c'est agréable, mais toujours avec modération, pour nous qui avons la chance de vivre dans un district dont le vignoble est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le millésime 2020 s'annonce aussi solaire que 2015 ou 2018, même si les quantités sont moindres. La qualité est exceptionnelle, tous cépages confondus. L'état sanitaire est irréprochable car l'été chaud et relativement sec a contribué à rendre le fruit très sain et mûr. Les arômes sont intenses, l'acidité recherchée est là et les sondages sont élevés...bref c'est du soleil en bouteille qui s'annonce sous les meilleurs auspices pour nos 3 cuvées 2020.

On a vendangé à la mi-septembre, nos grains étant à maturité très tôt, avec une météo clémente, malgré une période de mauvais temps au moment de la floraison. Pas de grêle, peu de mouches Suzuki et une pression faible de mildiou et d'oïdium ont favorisé une récolte avec des concentrations aromatiques magnifiques si on s'en réfère aux producteurs des six régions viticoles vaudoises unanimes.

Concernant les quantités pour le chasselas, sondage 73°, 802 kg rentrés sur 1'161 autorisés, ceci en raison du minage de nos vieux pieds en gobelets. Il faudra attendre 3 ans avant que nos jeunes vignes produisent. Le quota n'est donc pas atteint.

- Pour le Pinot noir, sondage 102°, 437 kg rentrés pour 404 autorisés ; le quota est rempli.
- Pour le Garanoir, sondage 97°, 251 kg rentrés pour 342 autorisés ; le quota n'est pas rempli
- Pour le Gamaret, sondage 97°, 198 kg rentrés, pour 279 autorisés ; le quota n'est pas rempli également.

Bon... je vous entends d'ici...après la théorie, la pratique me direz-vous ! Ce n'est malheureusement pas pour ce soir, cette activité de groupe n'étant pas COVID-19 compatible ! Mais, en repartant chez vous à l'issue de notre conseil, n'oubliez pas d'emporter les traditionnelles bouteilles qui vous sont offertes à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pour ma part, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'été prochain pour la dégustation des millésimes 2020, en extérieur et avec les distances, lors de notre dernier Conseil de la législature.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, syndique



Jean-Claude Favre

Finances – Informatique – Transports

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Finances

Impact de la Covid-19 sur les comptes 2020

L'ensemble des charges induites par la Covid-19 se montent actuellement à CHF 45'835.-.

Ce montant concerne les coûts d'acquisition de matériel (masques, désinfectants, matériel et produits de nettoyage, ...), ainsi que les coûts de nettoyage additionnel réalisé par des sociétés spécialisées.

Il n'inclut pas le coût relatif aux heures supplémentaires de nos collaborateurs, liées à la crise sanitaire, ni le manque à gagner induit par la fermeture ce printemps de nos structures d'accueil pré et parascolaires ou l'abandon du loyer de l'auberge.

Le 12 novembre dernier, le canton a annoncé vouloir indemniser l'ensemble des structures d'accueil du canton, à hauteur de 67% des pertes subies entre le 17 mars et le 17 juin 2020. L'Ordonnance fédérale Covid-19 du 20 mai dernier excluait les institutions exploitées par des entités publiques de toutes subventions. Voici donc un peu de baume au cœur pour nos finances.

Nous pourrions récupérer une partie de notre manque à gagner, ainsi que des charges encourues. Le montant à percevoir n'est pas connu à ce jour. Il sera sans doute versé en 2021, une fois que tous les éléments financiers auront été réconciliés dans les Réseaux.

D'autre part, la Présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIHR, Mme Nuria Gorrite nous assure que le Conseil d'Etat continue ses efforts auprès de la Confédération afin qu'elle révisé l'Ordonnance du 20 mai.

Affaire à suivre !.

✂

Projection résultats 2020

Mis à part les éléments en relation avec la crise sanitaire mentionnés au point précédent, le reste de nos charges 2020 semblent être sous contrôle, sur la base des chiffres comptabilisés à fin octobre.

Chaque municipal a pu contrôler ses chiffres en détail pour tous les comptes faisant partie de son dicastère.

Nous ne devrions donc pas subir une augmentation de charges cette année par rapport au budget que vous avez voté fin 2019.

En ce qui concerne les revenus, les premiers éléments reçus de l'administration cantonale des impôts nous font espérer une situation meilleure que celle prévue dans notre budget.

Nous pourrions donc terminer l'année avec un profit, en lieu et place du déficit initialement budgété à CHF 377'300.-.

Il est cependant prudent d'attendre début 2021 pour confirmer cette bonne nouvelle.



Informatique

Projet de gestion électronique des documents

Demain commence un projet important de mise en place d'une nouvelle solution de gestion électronique des documents au sein de la bourse communale.

L'objectif de ce projet est de dématérialiser l'ensemble de la documentation du service et de définir un système complet d'archivage électronique, qui nous permettra de faciliter le partage et l'accès aux documents, ainsi que leur bonne conservation pendant la durée légale d'archivage.

Les collaborateurs de la bourse communale seront bien évidemment fortement impliqués dans ce projet, ainsi que Mme Lucie Gamboni, en tant que responsable des archives communales.

Pour ce projet, nous serons également aidés par le Bureau Informatique de Pully (BIP) et par Monsieur Mathieu Saboureau, archiviste à Pully, notre commune voisine ayant eu la gentillesse de mettre un peu de son temps à notre disposition pour l'occasion.

La solution informatique utilisée s'appelle Gargantua et elle est déjà utilisée avec efficacité dans la plupart de services communaux de Pully.

Ce projet devrait durer un peu plus d'un mois et, si son résultat est satisfaisant, il devrait être suivi par des projets similaires dans les autres services de notre commune.

Nous vous tiendrons informés des progrès réalisés.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, municipal



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Jeunesse

Structures pré et parascolaires

Lors de votre dernier Conseil communal, en septembre, je vous avais annoncé la fermeture du CVE « Les Moussaillons », secteurs Nursery et Trotteurs, suite à la mise en quarantaine de tout le personnel. Depuis cette date, quelques collaboratrices, 2 à l'UAPE et 2 au CVE ont été testées positives, et 1 a été mise en quarantaine, mais sans conséquence sur le bon fonctionnement des lieux d'accueil. Ce faible taux, en comparaison à d'autres régions, est sans doute dû à la rigueur des consignes données et parfaitement respectées. Je remercie sincèrement tout le personnel pour son engagement indéfectible en cette période.

Chacun d'entre vous connaît les inconvénients du port du masque selon les lieux qu'il fréquente. Je vous laisse imaginer, ou pas, la perception des enfants face à tous ces visages sans expression, alors que pour les tout-petits, en particulier, les expressions sont leurs seuls moyens d'échanges.



Domaines

Jardins participatifs

Durant le printemps 2020, la Municipalité a été approchée par 3 jeunes hommes domiciliés à Belmont, dont l'un est le fils de votre collègue Mme de Watteville, et qui souhaitent créer un jardin participatif. Ils ont constitué un dossier bien documenté et avaient jeté leur dévolu sur des parcelles bien précises. Avec ma collègue, Catherine Schiesser, nous les avons rencontrés et leur avons expliqué les éventuelles difficultés par rapport à leur choix de parcelles. A l'interne nous avons étudié d'autres alternatives et finalement la Municipalité a décidé de leur proposer la parcelle 522, sise à l'angle de Chatruffe et du Sentier de l'Epine.

A ce jour, ils ont la possibilité d'exploiter environ 1'500m² de terrain.

La Municipalité est en attente de la constitution de l'Association « Terres Autonomes » et de la validation de leurs statuts. Une fois toutes ces étapes achevées, une Convention d'utilisation de cette parcelle sera signée entre les partenaires.

Si vous vous sentez une âme de jardinier et n'avez pas le terrain idéal...je vous propose de les rejoindre !



Une année très particulière arrive à son terme. J'espère que la prochaine sera plus paisible pour chacun d'entre nous. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Travaux publics

Chemin du Pâquis

Les travaux de réalisation du collecteur d'eaux usées, ainsi que du changement de la colonne d'eau potable, sont terminés. Dans le cadre de ces travaux, nous avons découvert, sous la chaussée, l'existence d'un puits dont l'accès était masqué par une dalle en béton. Par mesure de sécurité nous l'avons muni d'un couvercle carrossable et rendu accessible.

Dans le cadre des travaux, nous avons envisagé la pose d'un nouveau revêtement sur toute la chaussée. Les interventions en cours de travaux, provoquées par de nouvelles fuites sur la colonne existante, nous ont permis de constater que la structure de la chaussée était composée d'une épaisseur de revêtement variable ainsi que de couches de gravillons liées par du bitume. Ces couches reposaient sur un sol en mauvais état. En conséquence cette solution de réfection a dû être abandonnée.

Devant ce constat, nous avons pris le parti d'effectuer des travaux supplémentaires afin de créer une chaussée répondant aux exigences modernes de circulation et d'entretien. Dans le but de s'assurer qu'aucune intervention ne soit nécessaire dans un futur proche, nous avons approché Swisscom qui a décidé de procéder à la pose de couvercles sur leurs chambres souterraines afin de pouvoir y accéder sans ouverture future de la chaussée.

Ces travaux de reconstruction de toute la chaussée n'étaient pas prévus dans le préavis 02/2020. Le surcoût estimé par rapport au crédit accordé s'élève à Fr. 48'300.-. Votre Commission des finances a été avisée de ce dépassement. Bien évidemment le chiffre effectif sera connu au décompte final de ces travaux, une fois toutes les factures rentrées.

✂

Services industriels

Mobilité douce : ça roule à Belmont

La Covid-19 a eu des effets collatéraux inattendus à Belmont. En effet ce sont, à ce jour, près de 80 subventions pour l'achat d'un vélo électrique qui ont été attribuées, soit plus du double de ces dernières années.

Pour rappel cette subvention est prise en charge par le fonds des énergies renouvelables alimenté par une taxe sur la consommation d'électricité.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal

✂

Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avancement du projet de notre plan d'affectation communal (PAco)

Lors de la présentation du PAco du 8 octobre dernier, je vous avais informés que la Municipalité entendait mettre ce dossier à l'enquête publique entre novembre et décembre 2020 même si nous ne recevions pas le rapport d'examen préalable par le Canton.

Entretemps, j'ai appris que ce rapport était un document faisant obligatoirement partie de l'enquête publique, au même titre que le rapport 47 OAT, et comme ce dernier, non soumis à remarques ou oppositions.

Les documents pour l'examen préalable complémentaire ont été envoyés à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement, anciennement SDT) par voie informatique le 27 août 2020. Un courrier postal a également été envoyé au directeur de la DGTL avec copie à la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, le 31 août, demandant que le délai d'examen de trois mois, comme mentionné dans l'art. 37 LATC soit respecté.

Le 23 octobre, au lendemain de leur demande, nous avons transmis un plan complémentaire car celui envoyé n'était pas « compréhensible », bien que divers services avaient déjà rendu leur rapport d'examen le 6 octobre. Enfin, le 6 novembre, Mme Luisier Brodard accusait réception de notre courrier du 31 août.

Ainsi que vous pouvez le constater, le serpent de mer continue de dérouler ses anneaux. L'enquête publique n'a pas lieu en cette fin d'année 2020 mais nous gardons l'espoir de pouvoir la faire débiter en janvier ou février prochain afin de passer cet objet devant le Conseil communal avant la fin de la présente législature, mais seul l'avenir nous le dira.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale

Distribution (19 exemplaires):

- Municipalité (5 X)
- IF – LGa – BC - MRo – VG - DG – BB – YT - Services extérieurs
- Bureau du Conseil (2X)
- Presse lors de la séance (3x)